

Note sur un instrument en bois de cerf découvert sur le territoire de la commune d'Izel (Florenville)

PAR M. N. CREPPE

La région de Florenville a toujours été réputée pauvre au point de vue industries préhistoriques.

Jusqu'à présent nous ne connaissons que quelques découvertes isolées, notamment :

- a) Un fragment de lame au lieu-dit « Le Terme » (Florenville) ;
- b) Deux déchets de taille trouvés dans le bois de Chamleux (id.) ;
- c) La hache polie de St Médard ;
- d) Le marteau en pierre polie de St^e Cécile ;
- e) Quelques silex taillés à Fontenoille et Villers-devant-Orval ;
- f) La meule et le polissoir en grès de Herbeumont ;
- g) La belle pointe de Muno (1).

Malgré cela, jamais l'on a signalé la découverte de plusieurs objets réunis ou d'une quelconque station.

Dans le début du mois d'août 1931, j'ai exploré une petite région située au lieu dit « La Terme » à proximité de la route menant de Florenville à Pin-Izel et à environ 1300 mètres de cette dernière localité. Au cours de mes investigations, j'ai recueilli un instrument en bois de cerf.

L'endroit où il fut découvert se trouve à environ 200 mètres au Sud-Est de la ferme dénommée dans le pays « La Terme » et à très peu de distance de deux sources importantes alimentant un petit ruisseau (ruisseau de Grifaumont) se jetant dans la Semois à proximité de la ferme du même nom.

C'est dans le talus (A) à mi-hauteur (4 mètres, 50 environ au dessus du niveau des sources) que fut recueillie la pièce.

Elle gisait au fond d'une petite excavation creusée à même ce talus pour permettre l'extraction des pierres de construction (2).

L'instrument est taillé dans un bois de cerf (*Cervus Elaphus*).

Il présente sur sa face postérieure une surface polie (a) de 19 cm. de

(1) --- La pointe de Muno est actuellement exposée au Musée Curtius à Liège. Voir également : *Musée Archéologique liégeois, Section préhistorique*, p. 120. J. Hamal-Nandrin, J. Servais 1929.

(2) Voir coupe du talus ci-annexée.

longueur qui prend naissance au bord d'un andouiller coupé intentionnellement ; cette surface s'élargit au fur et à mesure qu'elle se rapproche de l'extrémité du bois ; sa largeur à l'andouiller est 1 cm. 5 contre 3 cm. 5 à sa plus grande largeur. Cette surface polie entame, sur une longueur de 6 cm. 5, le canal interne du bois (y). La section de l'andouiller mesure 4 cm. de longueur sur 2 cm. 2 de large.

La face antérieure a également subi, à son extrémité, une action de polissage visible sur une longueur de 9 cm, 5.

L'instrument est biseauté (c).



Pièce en bois de cerf.

L'autre extrémité de la pièce (d) porte, sur tout son pourtour des marques très nettes de nombreuses incisions juxtaposées. Cela montre que la pièce a été intentionnellement sectionnée par un instrument en pierre (hache, scie ou couteau), car si ce travail avait été fait au moyen d'un outil en fer, il est évident que la section serait beaucoup plus nette et plus régulière ; elle mesure 34 m/m de diamètre.

La longueur totale de l'objet est de 0 m. 30, la plus grande largeur 43 m/m. L'épaisseur prise à la section de l'andouiller (b) 49 m/m, la largeur à l'extrémité (e) 32 m/m.

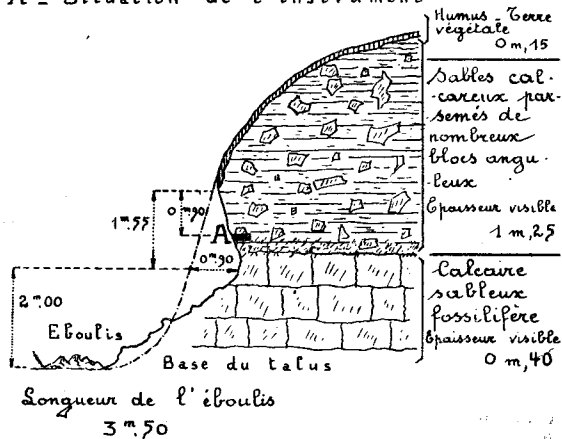
De l'ensemble des caractères de l'objet en bois de cerf, que je soumetts à l'examen de la Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire, il me semble résulter que, jusqu'à preuve péremptoire du contraire, nous avons à faire à un outil appartenant à l'époque néolithique.

Quelle en put bien être son utilité ?

COUPE GENERALE du TALUS

Echelle - 1 cm par mètre.

A - Situation de l'instrument



Niveau des sources

Pièce en bois de cerf.

Monsieur le Docteur Hasse, d'Anvers, croit que ce bois de cerf poli a du servir de hache. Il diffère cependant des instruments de ce type récoltés en Belgique en ce sens qu'il ne porte pas la perforation caractéristique permettant l'emmanchement. Je ne crois pas que, se basant sur cette seule différence, l'on puisse réfuter cet avis, car il est très possible que la pièce d'Izel soit une hache perdue ou abandonnée alors qu'elle n'était encore qu'à un stade de sa fabrication.

Monsieur Charles Fraipont, professeur à l'Université de Liège, croit devoir rapprocher l'instrument des écorchoirs néolithiques.

Il y a peu de temps, les bûcherons se servaient encore d'instruments assez semblables à ces écorchoirs qu'ils désignaient sous le nom d' « écorchoirs ». C'était un fragment osseux, le plus souvent un canon de bœuf ou de cheval, poli en biseau et portant à l'extrémité opposée une lame en acier plantée verticalement ; cette lame métallique servait à fendre l'écorce des arbres ; lorsque cette incision était faite, ils introduisaient la partie polie et biseauté entre le bois et l'écorce pour en détacher cette dernière plus aisément.

Les écorchoirs néolithiques étaient, sans doute, pour le dépeçage des animaux, ce qu'il y a peu de temps les écorchoirs étaient pour l'enlèvement des écorces des arbres.

Il me paraît probable que l'homme préhistorique incisait, avec son couteau en silex, la peau de l'animal ; cette opération faite il introduisait son écorchoir dans l'incision, afin de séparer plus facilement la peau des chairs.

A mon avis, l'interprétation comme pic est aussi acceptable.

Quoi qu'il en soit, il est bien malaisé de départager les avis émis par MM. Fraipont et Hasse, d'autant plus que la pièce a été découverte isolée.

Que conclure maintenant au sujet de cette découverte isolée ? Pendant plus de deux jours, nous avons fouillé le talus mais plus rien n'a été exhumé. De l'examen de la coupe annexée nous relevons les horizons suivants :

1) humus.

2) Sable calcaire parsemé de nombreux blocs anguleux de calcaire sableux. Quelques fossiles ont été trouvés dans cette couche ; ce sont, me semble-t-il, des lamellibranches, leur mauvais état de conservation ne permet pas de détermination plus complète. Cette couche renfermait le bois de cerf en question.

3) Assise de calcaire sableux stratifiée et fossilifère.

Considérations

Le 3^{ème} niveau représente l'assise du calcaire sableux de Florenville (Sinemurien).

Le 2^{ème} niveau est remanié. Les fragments anguleux de calcaire sableux ainsi que les fossiles proviennent de la couche sous-jacente. Ce dépôt est vraisemblablement dû à l'altération du calcaire sableux par les agents extérieurs.

Pour ce qui concerne l'âge relatif de cet horizon, la seule présence d'un bois de cerf travaillé ne constitue pas un argument suffisant pour pouvoir sûrement attribuer le dit horizon à l'époque néolithique d'autant plus que l'enfouissement de l'instrument qui ne présente pas de traces de

roulement peut avoir été tout à fait accidentel, les différents horizons se terminant en talus à l'endroit où la trouvaille a été faite. Je m'empresse d'ajouter que les dimensions réduites de la coupe mettant à jour les niveaux en présence, ne permettent pas de se prononcer d'une façon définitive.

Des pièces assez semblables à celle d'Izel (hache ou écorchoir) ont été recueillies en différents endroits du pays et la plupart sont robenhausiennes. Je n'ai pas connaissance que l'on ait trouvé d'autres instruments de ce type dans la province de Luxembourg.

Je ferai observer, enfin, qu'un marais d'une superficie approximative d'un hectare se trouve à environ six mètres de l'endroit où gisait l'instrument. Ce marais étant la propriété de ma famille, rien ne s'oppose, fort heureusement, à ce que je le fasse assécher en vue d'y pratiquer des fouilles méthodiques. Et si ces fouilles révélaient l'existence de restes de palafittes, la découverte de l'objet aux environs immédiats n'offrirait rien d'anormal ; de plus, elles contribueraient grandement à l'étude du pré-historique dans cette région si pauvre à ce point de vue.

Mon cher Maître, Monsieur Emile de Munck, ayant eu l'obligeance de revoir ces notes, je le prie de bien vouloir recevoir l'expression de toute ma gratitude.

D'autre part, je remercie M. Jean Dambon de Liège de la précieuse collaboration qu'il m'a accordée en exécutant le dessin qui accompagne cette note.

Liège, Septembre 1931.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Sur l'invitation de MM. de Munck et Devadder, je me suis, au point de vue étymologique du mot « Terme », renseigné auprès de Monsieur J. Vannérus qui a eu l'amabilité d'élaborer une étude que je joins au présent travail. Je remercie grandement M. Vannérus d'avoir bien voulu me faire parvenir cette note si détaillée.

Le mot « Terme » est employé en chestrolais et en gaumais (patois du Luxembourg méridional) avec le même sens que *tiène* en Namurois et *tier* ou *tié* en wallon (ordinairement orthographié *thier*) c'est à dire avec la signification de « montagne ».

Il connaît un diminutif *tierné* ou *tierné*. Monsieur J. Feller fait remarquer (*Toponymie de la seigneurie de Petit-Rechain*, 1922, p. 167) que le mot, venu du latin *terminus*, ne désigne pas nécessairement le sommet mais plutôt, en vertu de son origine, le pied ou le versant montueux d'une colline ; il en résulte que tout chemin montant, toute rue ou ruelle escarpée peut être appelée *thier*.

Dans son livre « *Les noms de lieux de la Belgique* (1927) » Monsieur A. Vincent signale parmi les toponymies désignant les hauteurs (p. 121) *Thisnes-lez-Hannut*, *Thynes-lez-Dinant* et *Tirlemont* (en flamand *Thienen*, 1147 de *Monte Tyenes*, 1157 *Tienes le Mont*) qu'il rattache au wallon *tienne* « montagne en forme de bosse ».

Au vieux français *terne* « pente, montagne » il rattache *Thier-sous-Forêt* (province de Liège), *Thieu* (Hainaut) *Thy-le-Château* (Namur), *Thy-le-Bauduin* (Namur) et *Thy (Baisy-Thy)*, Brabant).

Pour ce qui concerne plus spécialement le Luxembourg nous avons à Bastogne le lieu-dit *Thier au Sablon* cité en 1483 comme *Gros Terme à Savelon* (J. Vannérus — *Notice explicative du plan de Bastogne dans l'atlas de J. de Daventer*).

Voici encore quelques exemples empruntés à diverses régions de la Wallonie :

à Braine le Comte, le lieu-dit *le Tierne Baudouin* en 1570 ;

à Forges-lez-Chimay, *le Terne* (Wallon : *l'ierne*, au *Terne* su *l'Terne*) ;

à Jupille : a) *sol'tiêr*, sur *le Thier* (1599, *le cortil à Thier*)

b) *sol'tiernê* (1404 à *Tierna*, 1521 en *Thiernal*, 1532 sur *le Thiernea*) ;

à Chimay : plusieurs *Ternes* (masculin) ;

à Landelies : *Tiène Lafleur* (nom d'un propriétaire) et *Tiène du Pidje* ;

à Trivières : *Le Tierne à Boucs* ou à *Ronques*.

J. VANNÉRUS

Je m'empresse d'ajouter que la configuration topographique de *La Terme* d'Izel concorde bien avec le sens que ce mot a généralement. La ferme dénommée « la Terme » est située sur la rive gauche de la Semois. Cette rive s'élève en pente relativement douce jusqu'à « la Terme » ; à partir de ce point elle devient quelque peu plus accentuée jusqu'aux hauteurs dominant Williers et Pin. (Altitude de la crête 355 m., la Semois coule à Izel à 315 mètres).

Il en est de même pour les autres dénominations telles que :

le Terme (lez Florenville).

Coteau boisé en déclivité rapide vers la Semois.

Grand Terme et *Petit Terme*.

Lieux-dits situés entre la gare d'Izel et Valansart sur un versant du « ruisseau du vieux pré » se jetant dans la Semois à Jamoigne.

Le ruisseau étant à l'altitude de 325 mètres et la station d'Izel à 375 mètres, la différence est donc de 50 mètres répartie sur 1 Km., longueur du versant.

Le village situé en amont de Jamoigne et dénommé « *Les Termes* » signifie vraisemblablement qu'il y a aux environs immédiats plusieurs Thiers.

BIBLIOGRAPHIE

- Florenville — 25 années de recherches. E. RAHIR.
St^e Cécile — Marteau en pierre polie (Congrès Archéologique belge
14^e session — Arlon 1899 p. 83).
Muno — Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles
T^e XIX 1905 p. 270 et T^e XXIX 1910.
— Bulletin de l'Institut Archéologique liégeois. T^e XLI
1911 p. 98.

Discussion

M. DE MUNCK considère que la découverte faite par M^r Creppe d'un outil néolithique en corne de cerf dans la région de Florenville mérite d'autant plus d'attirer l'attention de la Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire que cette région n'a fourni, jusqu'ici, que de très rares vestiges des temps préhistoriques.

M. de Munck qui vient d'examiner, de fort près, le très bel objet présenté par M. Creppe, fait observer que l'incision pratiquée par l'homme néolithique pour détacher du merrain d'une corne de cerf la portion utilisée offre tous les caractères des incisions qui se voient sur de très nombreux outils néolithiques de même matière qui ont été découverts notamment à Spiennes et à Obourg.

Suivant le principe du moindre effort, l'homme néolithique pour sectionner une corne de cerf ne faisait qu'une entaille circulaire perpendiculairement à l'axe en multipliant, au moyen de couteaux en silex, des incisions juxtaposées. D'ordinaire, cette entaille n'était profonde que de 4 à 5 millimètres, mais atteignait d'assez près la partie tendre ou médullaire pour permettre ensuite de briser la corne d'un seul coup.

M. HASSE. — Je ne pense pas qu'il s'agit d'une gouge. Le type de la pièce qui vient de nous être montrée est fréquent en Flandre. Il s'agit probablement d'une pièce préparée pour la fabrication d'une hache.